

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE
DE
LES ANGLÉS
(30133)

DECISION

N° 2024_GF_D006

Objet : Consultation juridique en droit de la fonction publique auprès d'un cabinet d'avocats

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° 10 du 10 novembre 2022 modifiée portant délégation de pouvoirs au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de recourir à un cabinet d'avocats dans le cadre d'une consultation en droit de la fonction publique ;

CONSIDERANT la proposition du cabinet d'avocats MAILLOT ;

DECIDE

Article 1^{er} : De recourir à une consultation juridique en droit de la fonction publique auprès du cabinet d'avocats MAILLOT sis 215 allée des Vignes – 34980 MONTPELLIER-SUR-LEZ.

Article 2 : Précise que le coût de la consultation s'élève à 500 € H.T. soit 600 € T.T.C..

Article 3 : Les requêtes relatives aux litiges nés ou à naître de l'exécution et / ou de l'interprétation de la présente décision seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes - 16, avenue Feuchères - 30000 NIMES.
Le délai de recours est de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités rendant l'acte exécutoire.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la ville et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Les Angles, le 1^{er} février 2024



Le Maire,

Paul MELY

Affiché le : 05 02 2024

Publié sous forme électronique le : 05 02 2024